



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Centre de Recherche Droit Éthique et Procédures ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;
- Vu le procès-verbal du 16 septembre 2026 du conseil du laboratoire « Centre Droit Éthique et Procédures » proposant Monsieur Olivier CLERC à la direction du laboratoire ;
- Vu l'avis de la Commission Recherche de l'université d'Artois en date du 25 septembre 2026.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Olivier CLERC, Professeur des universités à l'UFR des Sciences Juridiques et Politiques, est nommé directeur du laboratoire « Centre Droit Éthique et Procédures ».

Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter de la date de publication et de transmission indiquée ci-dessous et prendra fin le 27 septembre 2031 inclus.

Article 3:

L'arrêté remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 4:

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 28 septembre 2026

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 28 septembre 2026

Publication sur l'intranet le : 28 septembre 2026

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 28 septembre 2026

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr